

**Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement
Ville-Marie**



Assemblée du 4 novembre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 4 novembre 2003

Numéro de la résolution CA03 240872

Attendu la résolution CA03 240806 concernant les objectifs de développement résidentiel dans l'arrondissement;

Attendu qu'à sa prochaine séance, le conseil étudiera, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur un emplacement vacant (1440, rue de la Montagne) adjacent à l'hôtel de la Montagne situé au 1430, rue de la Montagne :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De transmettre au conseil de Ville, pour adoption, le projet de règlement modifiant le plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie du Plan d'urbanisme (CO92 03386), afin de créer un secteur de hauteur de 60 m, ainsi qu'un secteur de densité de 12 sur les lots 1 341 066, 1 341 076 et 1 341 077.

Adoptée à l'unanimité

1031203089
R40.31 (4)
hhl

-
Susan MCKERCHER

Secrétaire du conseil d'arrondissement